

2021

Votre bulletin municipal

Plainoiseau

Toutes les infos de notre commune



Vente de bois 2020



Opération broyage avec le SICTOM - août 2020

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
LES ÉLU(E)S	4-5
COVID-19	6
ÉDUCATION JEUNESSE	7
VIE ASSOCIATIVE & CITOYENNE	8-9
ENVIRONNEMENT & ÉCOLOGIE	10-13
PORTRAITS	14-15
VOIRIE	16
INFORMATIONS	17-18
ÉTAT CIVIL	19
ASSOCIATIONS DU VILLAGE	19
VOEUX 2021	20

Directeur de la publication : Daniel Bondier - Maire

Conception : Daniel Bondier / Marie Odile Ramelet / Eddy Lacroix / Anne Marie Anstett /
Christian Messenger / Jean Philippe Curnillon / Bruno Mulliez

Réalisation graphique : Mathilde Ramelet

Crédits photos : Daniel Bondier / Jean Philippe Curnillon / Eddy Lacroix / Anne-Marie
Anstett / Bruno Mercier / Jean ROY / François FOREST / Info Jeunesse Jura / Pixabay

Imprimé par l'E.S.A.T. de Perrigny - esat.imprimerie@apei-lons.fr



Le mot du Maire

L'année 2020, une année difficile et anxiogène pour tous.

Une année marquée par plusieurs attentats islamiques :

- Le 3 janvier 2020 à Villejuif dans le parc des hautes Bruyères, armé d'une arme blanche l'assassin tue une personne et en blesse deux autres.
- Le 5 janvier à Metz, un homme attaque des policiers, il est neutralisé.
- Le 4 avril à Romans sur Isère, deux morts et sept blessés.
- Le 27 avril à Colombes, 3 blessés.
- Le 25 septembre à Paris, deux blessés.
- Le 16 octobre 2020, une attaque terroriste islamique de Conflans-Sainte-Honorine, Samuel Paty a été assassiné après un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression.
- Le 29 octobre à Nice dans la basilique Notre Dame de l'Assomption, 3 morts à l'arme blanche.
- ...et six attentats déjoués...

Merci aux Policiers, aux Gendarmes qui dans leur travail de tous les jours, au-delà des critiques pas toujours fondées, font du renseignement pour nous protéger au quotidien.

Une année marquée par la COVID 19 :

Ce virus a mis à mal l'économie nationale et locale, deux confinements qui ont marqué beaucoup de familles, les personnes fragiles, prédisposées au virus (comorbidités)...

Nos soignants sont sur le front de ce combat contre un ennemi invisible.

Un relâchement estival qui a relancé la propagation de ce mal, relâchement redouté pour les fêtes de fin d'année.

J'ai une pensée pour toutes ces familles dans le deuil à cause de la COVID 19.

Une année particulièrement difficile pour nos associations :

Comme vous l'avez remarqué, toutes les manifestations sportives ou culturelles ont été annulées cette année 2020 en attendant des jours meilleurs...

Une année 2020 marquée par l'élection :

Élection pour le renouvellement des conseils municipaux avec une abstention record et qui s'est déroulée pour certaines communes sur plusieurs mois, avec pour toutes les collectivités une organisation particulière liée à la COVID 19, et une gestion 2020 difficile.

Bravo à Jean-Philippe Curnillon qui a été élu Président du SIVOS (syndicat à vocation scolaire).

Bravo également à Eddy Lacroix qui a été élu Vice-Président « Animation culturelle et services à la personne »

Une journée festive spéciale pour nos anciens...

Pour notre village de Plainoiseau, nous avons souhaité, le conseil municipal, la commission action sociale présidée par Anne Marie Anstett et moi-même, honorer nos anciens en leur offrant un petit repas « tiré du sac ». Un peu de fraternité dans ce monde en changement. Cette action a permis de conserver un lien avec nos aînés et de faire travailler un petit peu notre nouvelle restauratrice, Virginie Sornay.

Nous avons une nouvelle entreprise qui a été ouverte par Lucille Marion : les Écuries d'Aphrodite, route de Jonay. Nous avons bien entendu une pensée toute particulière pour elle en cette année difficile pour tous. La commune reste à sa disposition si besoin.

Une année 2020 de travaux :

La mise en sécurité de la traverse est achevée. C'est aux automobilistes de respecter maintenant les dispositions et prescriptions proposées.

L'expérimentation de réduction de la vitesse est toujours en cours à la Fontaine aux loups.

Une étude des comportements routiers sera faite au printemps à Jonay.

Concernant la mise aux normes du Colombier des arts (électrique, thermique, accessibilité et hygiène), travaux réalisés et pilotés par la Communauté de communes de Bresse Haute seille (CCBHS), avec fonds de concours de Plainoiseau, elle sera bientôt achevée...

La réalisation de la protection incendie aux Granges de robinet projet réalisé avec la commune de l'Etoile, va s'achever dès janvier.

La mise en œuvre du Haut débit, l'amélioration du réseau d'éclairage public se terminent également.

Une année de transition, il y a un avant et un après :

Cette année hors norme nous obligera à avoir des relations différentes entre nous, avec parfois pour certaines et certains, une autre façon de travailler, des modifications de comportement marquées.

Avec le port du masque obligatoire, la distanciation physique, nous devons réapprendre à communiquer.

Une lueur d'espoir enfin avec le développement de plusieurs vaccins, avec la perspective de retrouver un peu de liberté.

Nous restons à votre disposition et nous vous présentons tous nos vœux pour 2021.

Daniel Bondier
Maire

LES ÉLU(E)S



Daniel BONDIER
Maire



Eddy LACROIX
1^{er} adjoint au Maire

Délégué aux affaires générales /
vice-président de la CCBHS* délégué
à l'animation culturelle et aux services
à la personne / 1^{er} vice-président du
CIAS* / vice-président de AIR*



Anne-Marie ANSTETT
2^{ème} adjointe au Maire
conseillère communautaire
CCBHS* suppléante / présidente
des commissions "action sociale"
et "environnement, bois, forêt et
espaces naturels"



Marie-Odile RAMELET
3^{ème} adjointe au Maire
présidente de la commission
"communication, informations
et nouvelles technologies" /
représentante titulaire au SICTOM* de
la zone de Lons-le-Saunier



Michel NABOT
Conseiller municipal délégué
Conseiller municipal délégué /
Régisseur de la Salles des fêtes et de
la salle des associations



David BLANC
Conseiller municipal
Représentant suppléant au SIEHS*



Jean-Philippe CURNILLON
Conseiller municipal
Président du SIVOS* / représentant au
SIDECS* du Jura



Amandine GAGNEUX
Conseillère municipale
Rapporteuse de la commission
"jeunesse et éducation"



Anne-Laure LAGRANGE
Conseillère municipale
Présidente de la commission
"jeunesse et éducation"



Christian MESSAGER
Conseiller municipal
Rapporteur des commissions
"environnement, bois, forêt et
espaces naturels" et "communication,
informations et nouvelles technologies" /
représentant titulaire au SIVOS*



Valérie MORAND
Conseillère municipale
Rapporteuse de la commission "action
sociale" / représentante titulaire au
CAUE* du Jura



Bruno MULLIEZ
Conseiller municipal
Représentant titulaire au SIVOS* /
représentant titulaire au SIEHS*



Michel PERRIN
Conseiller municipal
Représentant suppléant au SIVOS*



Frédérique VUILLOT
Conseillère municipale

Coline BARBOU, élue le 15 mars 2020 et démissionnaire de ses fonctions le 21 août 2020 (acceptée par le Préfet du Jura le 7 septembre 2020)

AIR : Association Intercommunale de Réinsertion
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et
de l'Environnement
CCBHS : Communauté de Communes Bresse
Haute Seille
CIAS : Centre Intercommunale d'Action Sociale
SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte

et de Traitement des Ordures Ménagères
SIDEK : Syndicat mixte d'Énergies,
d'Équipements et de e-Communication du Jura
SIEHS : Syndicat Intercommunal des Eaux de la
Haute Seille
SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation
scolaire

COVID-19



DISTRIBUTION DE MASQUES

ASTUCES pour protéger mes proches.

- Je limite les visites et prends des nouvelles.
- Je porte le masque même en famille ou entre amis.
- Pour les repas, je propose des portions individuelles.
- Je garde mon verre sous la main.
- Je désinfecte les poignées après les visites
- J'aère les pièces avant et après les visites.

**Ensemble agissons
contre la Covid-19.**



www.pourquoijefais.fr

Plainoiseau



ÉDUCATION JEUNESSE



RENTRÉE SCOLAIRE 2020

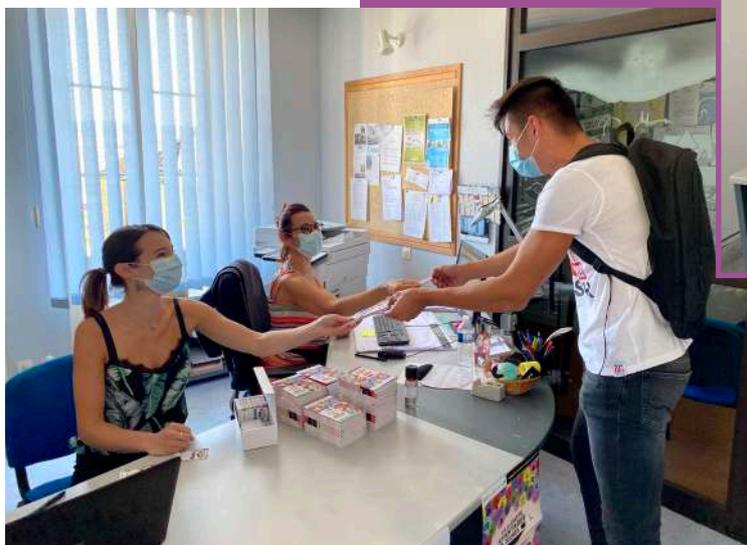


50 enfants sur Plainoiseau (128 sur les deux sites) ont repris le chemin de l'école en cette rentrée 2020. Rentrée particulière, surtout après les vacances de la Toussaint avec un protocole sanitaire renforcé par le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans. Les enfants respectent bien ce protocole dicté par l'éducation nationale.

Les équipes d'entretien gérées par le SIVOS, sont chargées d'assurer le nettoyage des bâtiments ainsi que le réapprovisionnement régulier en savon, essuie main et papier toilette.

DISTRIBUTION CARTE AVANTAGES JEUNES

**LA e-CARTE
AVANTAGES
JEUNES**
2020 - 2021



Cette année encore, la Mairie de Plainoiseau a offert la Carte Avantages Jeunes aux jeunes de moins de 30 ans de la commune. Au total, 110 cartes ont été délivrées.

VIE ASSOCIATIVE

REPAS DES AÎNÉS

Le contexte sanitaire actuel n'a pas permis à la Commission Action Sociale cette année d'organiser le traditionnel repas de fin d'année pour nos aînés de Plainoiseau. Nous avons néanmoins décidé de maintenir un moment convivial et solidaire en proposant un système de repas à emporter sous forme de drive.

Ce sont donc 82 sacs-repas qui ont été distribués et offerts à la salle des fêtes par les membres de la CAS de la commune.

Cette action a permis non seulement de maintenir le lien social avec nos aînés mais également de faire vivre le restaurant de notre commune -en cette période très difficile pour le secteur- puisque tout a été préparé avec grand soin par Virginie Sornay - propriétaire depuis ce printemps du Restaurant Le Mijeli L'Un Des Sens.

En prime un petit cadeau bien pratique... un stylo sérigraphié de la commune remis à chaque bénéficiaire du repas.



CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Cérémonie du 8 mai 2020



Cérémonie du 11 novembre 2020

RÉNOVATION DU PORCHE DU COLOMBIER DES ARTS



& CITOYENNE

INSTAND'ART

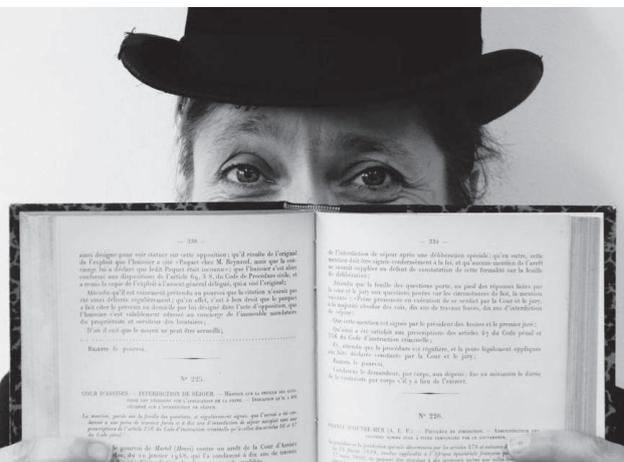
Maëlle Le Gall, marionnettiste de la cie Kiosk Théâtre, est accueillie du 27 au 31 janvier en résidence au Colombier des Arts. Le vendredi soir, elle joue son premier spectacle « Miniature », un mini drame photographique et musical autour de la solitude enfantine. Elle présente également au public les premiers éléments de son prochain projet « La disparition », qui traite de l'absence du père. Ce projet sera accompagné par le Colombier des Arts jusqu'à sa création en mai 2022. Prochaine résidence de création : du 17 au 23 mai 2021 à Arlay.

Maëlle le Gall anime également cette année l'atelier théâtre du Colombier des Arts qui a lieu tous les lundis soirs à la salle des fêtes de Plainoiseau depuis septembre. Restitutions du travail de l'année prévues les 30 avril, 1er et 2 mai.



LA BIBLIOTHÈQUE HUMAINE

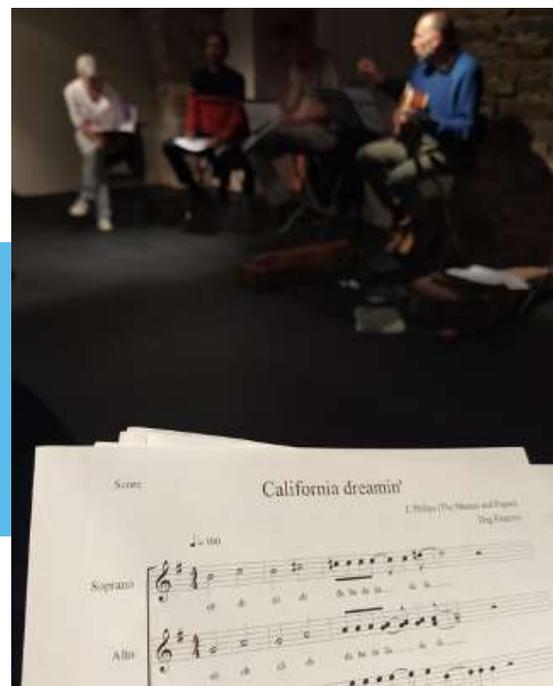
En 2020, c'était la 3ème édition de la Bibliothèque humaine. A partir de janvier, les « livres humains », accompagnés par Nicolas Debray, entament un travail d'écriture mêlant introspection et recherche et apprennent, grâce aux techniques de la conférence gesticulée, à se raconter. Fin mars, le public aurait dû découvrir toutes ces histoires, dispatchées dans les différentes maisons de Plainoiseau, mais le covid nous a coupé dans notre élan. Finalement, la Bibliothèque humaine a eu lieu virtuellement pendant le mois d'avril. Tous les inscrits ont reçu, chaque matin, par mail, une histoire à écouter.



En 2020, la bibliothèque humaine a donc traversé les frontières du village puisqu'elle a été suivie par des habitant.e.s de Marseille, de Québec ou encore de Casablanca. Mais, on vous donne rdv en mai 2021 pour une l'édition n°4, en chair et en os !

CHORALE JOYEUSE ET FOIREUSE

Pour la 4ème année consécutive, la chorale joyeuse et foireuse a repris en septembre. 25 choristes de tout âge y poussent la chansonnette tous les lundis soirs, dans la joie et la bonne humeur ! Et cette année, ils sont bien décidés à vous montrer de quoi ils sont capables !



ENVIRONNEMENT

OPÉRATION BROYAGE AVEC LE SICTOM

Suite à la proposition du SICTOM, la commune de Plainoiseau a mis en place une journée « démonstration broyage », gratuite, le mercredi 19 août 2020.

Le SICTOM recherchait des usagers volontaires disposant d'un tas de branches, branchages, tailles de haies et souhaitant les broyer pour les utiliser comme paillage pour le jardin potager, les haies, fleurs...

Nous avons adressé un message à tous les habitants du village. Neuf foyers de Plainoiseau ont pu bénéficier de cette action, rue de la citadelle, dans le bourg et dans d'autres rues.

Le SICTOM est allé de maison en maison, laissant le broyat sur place.

C'était une action pédagogique, pour limiter le nombre de déchets verts envoyés à la déchetterie, et expliquer les bienfaits du broyat dans les jardins (maintien de l'humidité au pied des plantes et des arbustes, moins de mauvaises herbes, développement de petits champignons qui donnent vie à la terre, cela favorise également l'action des vers de terre...).

Les personnes ayant participé à cette opération ont été très satisfaites.



AU JARDIN OU EN VILLE, COMMENT COHABITER AVEC LES MAUVAISES HERBES ?

Le CPIE Bresse du Jura et la commune de Plainoiseau ont programmé une soirée d'échanges le mardi 3 décembre 2019 sur la question suivante : Arracher, couper, vivre avec ? Au jardin ou en ville, comment cohabiter avec les mauvaises herbes ?

Cette soirée gratuite s'adressait à toute personne se sentant concernée par la gestion des végétaux spontanés, dites « mauvaises herbes ». Maire, élu municipal, élu à l'environnement ou à la voirie, agent communal, ou simple citoyen, nous y avons tous été confrontés, ne serait-ce qu'à la vue. Que penser et que faire avec ces herbes qui poussent et repoussent entre les pavés, dans les allées, sur les murs, dans les cours, dans les fissures des trottoirs... ou dans les cimetières, à notre plus grand bonheur ou désarroi, c'est selon.

Confronter les regards, questionner notre rapport à ce sauvage spontané, explorer des solutions, telle était l'ambition de cette soirée, qui s'est appuyée principalement sur le vécu et l'expérience de chacun.



Il s'agit avant tout de modifier nos schémas de pensées, et pour envisager de supprimer les pesticides, accepter une nouvelle esthétique des paysages.

Une trentaine de personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour participer à ces ateliers et visionner quelques documentaires, dans la bonne humeur.



GESTION DES ANIMAUX ERRANTS : OBLIGATION DU MAIRE

Le maire est responsable de la gestion des animaux errants, dont les chats font partie.

Le dispositif dit « chats libres » décrit à l'article L.211-27 du code rural et de la pêche maritime consiste à permettre aux maires de procéder à des captures de chats puis de faire procéder à leur identification et stérilisation avant de les relâcher sur le lieu de capture.

Suite à la prolifération de chats errants, notamment dans le hameau de la Fontaine aux Loups, il a été décidé de passer une convention « chats libres » entre la commune de Plainoiseau et la SPA, Société Protectrice des Animaux, afin de procéder à la stérilisation et à l'identification des chats sans propriétaire, qui causaient des troubles (développement exponentiel avec de jeunes chattes prêtes à mettre bas dès l'âge de 6 mois, bagarres et bruits, transmission de maladies). La commune versera une subvention à la SPA qui se chargera de régler la facture, et le complément de l'intervention, au vétérinaire concerné.

La convention valable jusqu'au 31 décembre 2020 a permis la stérilisation de 8 chats.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Monsieur Anthony BOREL, Directeur du Pôle Aménagement du Territoire et des Infrastructures de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et Madame Ombeline GOEDERT, responsable Assainissement et GEMAPI, sont venus faire une présentation des évolutions de ce service aux élus lors du conseil municipal du 02/10/2020. Ce service concerne les 54 communes de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille soit 3975 installations et près de 10000 personnes.

Les missions du SPANC sont le diagnostic performance (lors de ventes immobilières), les visites de bon fonctionnement et d'entretien (installations existantes), les visites de conception et de réalisation (installations neuves ou à réhabiliter) et la compétence entretien (vidange des installations).

Le but du SPANC 2.0 est de répondre aux attentes et besoins des usagers, bannir l'image du service

« contrôle » au profit du service « conseil » et améliorer l'efficacité des assainissements non collectifs en allant au-delà des aspects purement réglementaires (conforme ou non conforme).

Trois axes d'évolution sont retenus pour le SPANC 2.0 : adapter la visite du SPANC aux « besoins » de chaque installation (mise en place de périodicités de visites variables et évolutives selon « les équipements et la performance de l'installation »), élargir la compétence entretien au-delà de vidanges regroupées (plusieurs niveaux de prestation d'entretien), participer activement à la « remise en état » du parc d'installations des assainissements non collectifs (acquiescement échelonné de la redevance réhabilitation).

Un rapport de synthèse est remis aux communes à la suite des visites des installations. Une réunion publique aura lieu sans doute début 2021, durant laquelle seront présentés la campagne et le déroulement des visites.

C.f. Bulletin n°5 de la CCBHS (page 14)

<https://www.bressehauteseille.fr/assainissement>



ENVIRONNEMENT & ÉCOLOGIE

NUISANCES SONORES : TAPAGE DIURNE ET NOCTURNE, QUE FAIRE ?

Les nuisances sonores sont à l'origine de nombreux litiges entre voisins. Elles peuvent intervenir en journée (tapage diurne) ou la nuit (tapage nocturne).

Que dit la loi ?

La règle fondamentale en matière de nuisances sonores est contenue dans le Code de la santé publique (article R 1334-31) :

«Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé».

Les bruits punissables peuvent être causés aussi bien par une personne (un locataire, un propriétaire...), une chose (un instrument de musique, une chaîne hi-fi, etc.) ou un animal (aboiements de chiens).

Nuisances sonores en journée (tapage diurne)

Un bruit cause un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est : répétitif, intense et/ou dure dans le temps. Cette règle s'applique au tapage diurne, c'est-à-dire aux nuisances sonores commises en journée (entre 7h et 22h).

Nuisances sonores la nuit (tapage nocturne)

On parle de tapage nocturne lorsque les nuisances sonores ont lieu entre 22h et 7h. L'infraction pour tapage nocturne est présumée même si le bruit n'est pas répétitif, intense ou durable.

Cependant, une personne qui produit des nuisances sonores sans s'en rendre compte ne peut pas être condamné pour tapage nocturne.

Que faire en cas de nuisances sonores : les démarches de conciliation

Il est conseillé de commencer par essayer de trouver une solution amiable. Parlez avec votre voisin des nuisances sonores dont il est l'auteur pour lui faire prendre conscience des désagréments causés.

Si le voisin ne modifie pas son comportement suite à votre échange, vous pouvez lui adresser une lettre (courrier simple). Si le problème persiste, envoyez-lui un nouveau courrier en recommandé avec accusé de réception.

Vous pouvez, dans le même temps, essayer de faire intervenir une tierce personne pour essayer de régler le litige. Vous pouvez aussi, toujours dans une optique de règlement amiable, faire appel à un conciliateur de justice.

Si aucune démarche amiable n'aboutit, contactez un huissier de justice. Celui-ci établira pour vous un constat des bruits qui vous servira d'élément de preuve lors de la procédure devant les tribunaux.

Que faire en cas de nuisances sonores : le recours aux forces de l'ordre (Police ou gendarmerie)

Vous pouvez contacter les forces de l'ordre (police ou gendarmerie) pour faire constater les nuisances sonores dont vous êtes victimes. Les forces de l'ordre pourront, si l'infraction est avérée, infliger à l'auteur des troubles sonores une amende forfaitaire de 68 euros (majorée à 180 euros en cas de paiement au-delà de 45 jours).

Attention, si vous faites appel aux forces de l'ordre alors qu'il n'y a aucune nuisance sonore avérée, vous risquez une condamnation pour dénonciation calomnieuse. La sanction pour ce délit peut être de 5 ans de prison, assortis de 45 000 euros d'amende.

Que faire en cas de nuisances sonores : saisir les tribunaux

Vous pouvez saisir les tribunaux pour obtenir des dommages et intérêts en tant que victime de nuisances sonores. Avant de saisir le tribunal, vous devez réunir le maximum de preuves de votre préjudice : courriers échangés avec le voisin, constat d'huissier, procès-verbal, témoignages, certificat médical, etc.

Attention : toute preuve doit avoir été acquise loyalement. En ce qui concerne les nuisances sonores, il est interdit par exemple de filmer votre voisin à son insu.

La juridiction compétente est la juridiction civile. Le tribunal compétent dépend du montant du préjudice estimé :

- Le juge de proximité pour les préjudices inférieurs à 4 000 euros.
- Le tribunal d'instance pour les préjudices compris entre 4 000 et 10 000 euros.
- Le tribunal de grande instance pour les préjudices supérieurs à 10 000 euros.

Le juge pourra condamner l'auteur des nuisances sonores à des dommages et intérêts. Il pourra aussi décider la résiliation du bail si l'auteur des troubles est locataire ou l'insonorisation du logement si l'auteur des nuisances est le propriétaire.

Si le juge estime que vous avez saisi le tribunal de manière abusive et que vous perdez votre procès, vous risquez une condamnation pour procédure abusive (si le voisin attaqué le réclame). Une condamnation pour procédure abusive peut entraîner une amende de 3 000 euros et le versement de dommages et intérêts à la partie attaquée.

Adoptez des solutions pratiques pour jardiner naturellement

Fiches-conseils

7 herbes spontanées et pelouse

Trop souvent le jardinier considère comme « mauvaises » herbes des plantes qui ne sont pas si gênantes... Porter un autre regard sur sa pelouse, sa cour ou son allée, c'est tolérer un peu plus de nature dans son jardin et adopter de nouvelles pratiques pour désherber sans pesticides !



Jardiner, naturellement !

Toutes les plantes ne sont pas indésirables...

On qualifie de « mauvaises » herbes, les plantes sauvages non désirées qui poussent à un endroit favorable pour elles (allée, bordure, culture, pelouse, etc.). Elles peuvent être :

- > envahissantes, avec leur propagation rapide par leurs graines (chardon des champs, oseille, laiteron, séneçon annuel) ou leurs rhizomes (chiendent, chardon, renoncule et potentille rampantes) ;
- > gênantes, avec leur pouvoir d'étouffement des autres plantes (liseron, mouron blanc, herbe aux goutteux), la place occupée (ronce) ou la trop forte concurrence en eau ou sels minéraux (au potager par exemple) ;
- > inesthétiques à votre goût.



citron sur chardon des champs

Les fleurs qui poussent spontanément au milieu de votre pelouse attirent particulièrement les pollinisateurs.



Tolérez le pissenlit et coupez-le au printemps pour réaliser des salades vitaminées !

A savoir : le sol se dessèche moins vite sous une herbe haute que sous une herbe tondue !

Évitez d'utiliser des engrais ou désherbants sélectifs, ils polluent vite les eaux.



Jardiner, naturellement !

Rédaction : R. Berville, E. Leboucher - Relecture : P. Guinchart, E. Bunod - Bibliographie disponible sur le site Internet - Chartre graphique : F. Lagadec - Mise en page : E. Bunod - Photos : P. Guinchart, L. Bettinelli, M. Landry, E. Bunod, D. Gillet - Imprimé sur papier recyclé à base d'encre végétale et d'eau de pluie par Schraag - nov 2012.



Il n'y a pas que de l'herbe dans ma pelouse...

> Des plantes peuvent prendre la place des graminées, certaines égaieront par leurs fleurs votre pelouse (pâquerette) mais d'autres (paille, plantain, etc.) étoufferont les herbes. Dans ce cas, une solution : couper au couteau, ou, mieux, les arracher avec leur longues racines pivotantes (avec par exemple une pince à désherber).

> Si le sol est trop humide, compact ou la tonte trop courte, des mousses peuvent s'installer. Utiliser un râteau à pelouse ou un scarificateur pour les grandes surfaces, pour gratter et aérer le sol.

Quelques méthodes préventives...

> Pratiquer une tonte haute (6 à 8 cm) pour renforcer le gazon et éviter la germination de graines indésirables et le développement excessif de la mousse.



tondeuse mécanique

> Bien choisir son gazon en fonction de son terrain et de son utilité (gazon résistant au piétinement, adapté aux terrains pauvres ou ombragés, etc.) et privilégier des gazons rustiques et labellisés.

> Passer la tondeuse sur la pelouse pleine de feuilles à l'automne, celles-ci s'incorporeront plus facilement au sol, ou ajouter si besoin un peu de compost à la fin de l'hiver.

www.jardiner-naturellement.org



Beaucoup sont utiles...

• **à la biodiversité** : de nombreux pollinisateurs apprécient ces plantes riches en nectar et pollen et certains insectes en ont besoin comme nourriture spécifique (plante-hôte). La chenille du paon du jour, par exemple, a besoin de l'ortie pour se nourrir et devenir ensuite un beau papillon.



paon du jour adulte

chenilles de paon du jour sur orties

• **à l'entretien naturel du jardin** : certaines sont recommandées pour les préparations bienfaisantes des cultures (extrait fermenté de consoude, décoction d'ortie...).



• **à l'homme** : certaines cachent des vertus culinaires et médicinales, souvent méconnues, tel le plantain qui calme les démangeaisons dues aux piqûres d'orties ou d'insectes.

Comment désherber sans pesticides ses surfaces dallées, cimentées ou gravillonnées ?

Si vous souhaitez vous débarrasser des herbes indésirables, il est possible d'adopter quelques techniques simples et naturelles.

• Pour les petites surfaces

- > Utiliser de l'eau bouillante, de l'eau de cuisson des légumes ou des pâtes par exemple.
- > Couper les plantes avec un couteau désherbeur, un couteau grattoir ou arracher à la main.
- > Appliquer une flamme quelques secondes avec un petit système à gaz.

• Pour les surfaces importantes

> Utiliser un désherbeur thermique, plusieurs passages rapprochés peuvent être nécessaires (si besoin arracher les quelques plantes persistantes) ; attention, cette pratique nécessite une énergie non renouvelable.



eau bouillante



désherbeur thermique

N'attendez pas d'être envahi d'herbes indésirables ! Désherbez quand elles sont encore de jeunes pousses : c'est plus facile à enlever et cela évite la dissémination de graines et le développement des racines ou rhizomes.



Attention ! Le désherbage chimique de ces surfaces induit un gros risque de pollution des eaux, par ruissellement ou par infiltration des eaux de pluie.



Acceptez de laisser se développer le liseron des haies le long des clôtures. Sa jolie fleur blanche n'a rien à envier aux volubilis !

- > Désherber avec un sarcloir ou une binette les allées gravillonnées.
- > Supprimer mousses et lichens avec un nettoyeur haute pression (avec modération pour votre consommation d'eau) et chauffant de préférence.
- > Avant d'installer une allée, étaler une bâche poreuse type géotextile sous les gravillons.
- > Recouvrir les allées sableuses ou de terre avec un paillis (notamment d'écorces, de tailles de pin ou autres conifères).
- > Créer des allées moins larges pour moins désherber.
- > Ne pas hésiter à refaire les joints entre les dalles (à la chaux par exemple).

Acceptez les herbes...

Laissez les plantes sauvages esthétiques (coquelicot, rose trémière, bourrache, myosotis, violette...) pousser dans votre pelouse ou au bord des allées, elles prendront la place des autres herbes. Et pourquoi ne pas tondre uniquement des bandes de votre pelouse et laisser le reste pousser comme une prairie (voir fiche 8) ? Laissez vos dalles enherbées ou engazonnées et même les allées du potager que vous pourrez entretenir en passant la tondeuse ou le rotofil.



Comment bien entretenir sa pelouse ?

Le gazon est occupé exclusivement de graminées, plantes persistantes au fort pouvoir couvrant. Une tonte régulière constitue normalement son principal entretien.



PORTTRAITS

Virginie SORNAY

« Toute jeune, je savais déjà ce que je voulais faire plus tard. J'adorais faire des gâteaux et faire plaisir à ma famille. J'ai suivi des études en ce sens au lycée H. Friand de Poligny où j'ai validé mes diplômes (BEP, Bac Professionnel et BTS). En 2004, j'ai démarré mon expérience professionnelle à l'Hôtel-Restaurant semi-gastronomique « Vuillot » à Cuiseaux, puis j'ai intégré le restaurant « Le Pirate » à Champagnole en tant que responsable de cuisine de 2006 à 2010.

« Après la naissance de ma première fille en mars 2010, je décide de trouver un emploi qui me permettrait de concilier ma vie familiale et ma vie professionnelle. Je me suis donc tournée naturellement vers la restauration collective et j'ai intégré le restaurant municipal de la ville de Lons-le-Saunier jusqu'en avril 2020, dont les trois dernières années en tant que prestataire pour le restaurant d'entreprise du Crédit Agricole de La Marjorie. Au cours de cette période, j'ai donné naissance à ma seconde fille en avril 2013 et pour nous rapprocher de nos lieux de travail respectifs, mon mari et moi avons décidé de nous installer à Montain en 2016, où nous avons construit notre maison nous-même.

« C'est en janvier 2020 que j'ai eu l'opportunité de reprendre le restaurant « L'un des Sens » à Plainoiseau. Reprendre un restaurant et devenir son propre patron est un projet qui a muri rapidement dans mon esprit. Je pense que ce qui m'a fait franchir le pas, c'est le manque de reconnaissance de mes supérieurs hiérarchiques ainsi que la qualité de mon travail qui m'a valu beaucoup de soutien des nombreux clients et connaissances que j'ai côtoyés durant ces trois dernières années et qui m'ont permis de prendre confiance en moi. Je les en remercie.

« J'ai démissionné de mon emploi en février et j'ai créé ma société « SARL Le Mijeli » en mars mais je n'ai pu racheter le fonds de commerce qu'en juin (à cause du premier confinement). Sans travail, sans salaire et sans restaurant, je me suis retrouvée dans une situation délicate. J'ai alors proposé mes services, chaque dimanche, en préparant des plats à emporter à mon domicile pour les habitants des communes de Montain, La Fontaine aux Loups, Le Pin et enfin Plainoiseau depuis l'ouverture de mon restaurant le 24 juin. Malheureusement pour moi, la Covid-19 était là...

« En reprenant le restaurant, j'ai également repris le mode à fonctionner en proposant des repas le midi du lundi au vendredi, une soirée par mois et je continue toujours les plats du dimanche qui m'ont fait tellement de bien quand j'étais dans le besoin. Je fais également dépôt de pain en semaine.

« Pendant le deuxième confinement, je diversifie mon offre et je propose des menus avec plats chauds à emporter. Le défi maintenant est de concrétiser mon projet, malgré les difficultés du moment, avec le soutien de ma famille, de mes amis et de toutes les personnes que je côtoie à l'intérieur comme à l'extérieur du restaurant et pour qui le mot « solidarité » est une grande qualité. Je suis optimiste dans l'avenir et je tenterai tout ce qui est possible pour faire vivre mon projet, c'est un autre challenge qui m'attend. L'avenir ne peut être que meilleur... »



Nathalie INSELIN

Le 1er février 2021, M^e Inselin Nathalie, succédera, à raison de 28 heures semaine, à M^e Bué Amandine, qui a quitté la fonction publique au 31 décembre 2020. Me Inselin, secrétaire de mairie depuis 2001, assure, d'ors et déjà, 4 demi-journées par semaine durant le mois de janvier 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Les horaires d'ouverture du secrétariat en janvier 2021 sont les suivants :

- lundi de 14h30 à 16h30,
- mardi de 14h30 à 16h30,
- mercredi de 16h30 à 18h,
- jeudi de 16h30 à 18h.



Les Écuries d'Aphrodite



Depuis juillet 2020, Le Haras Béranville se nomme Les Écuries d'Aphrodite. Racheté par Lucille Marion, ce centre équestre accueille ses licenciés pour enseigner et permettre la pratique équestre.



VOIRIE

DOLINE ?

Quelques jours après la mise en service de la traverse, sur la partie rue du Capitaine Arrachart, le 3 octobre 2020, un effondrement est apparu en bord de chaussée.

Vite signalé par les services techniques, ce trou a été expertisé par les services du département : arrivée d'eau parasite guidée par un réseau d'eau. Conséquence directe de la sécheresse, une modification du captage des eaux superficielles s'est opérée. Cet effondrement a été réparé en Urgence, merci à eux.



La sécheresse, les conséquences sur les sols

Après une longue période de sécheresse, les sols asséchés ne sont plus en capacité d'absorber correctement les précipitations et cela peut provoquer des crues, des inondations et des glissements de terrain... des effondrements.



IL EST TEMPS DE NOUS METTRE AUX NORMES POUR 2021 !

Nous avons un établissement recevant du public (ERP), nous avons l'obligation de nous équiper d'un défibrillateur. Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 paru au Journal Officiel précise l'obligation faite aux établissements recevant du public (ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe.

Déjà prévu par le précédent conseil au budget 2019, l'installation d'un défibrillateur a fait l'objet d'une demande d'aide fin 2019 à la Dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR 2020. Seule la dépense d'extension de réseau, 482€ HT, a été retenue à la DETR. Le coût de l'appareil et de son boîtier spécial est de 1564€ HT. La dépense avait été réinscrite au budget 2020.

Ce défibrillateur semi-automatique est (sera) installé à l'extérieur de la salle des fêtes, à gauche de la porte d'entrée dans une armoire spéciale chauffée et ventilée. Il est à disposition de tous.

La maintenance peut être réalisée par la commune sans compétences techniques requises mais en lien avec le fournisseur.



INFORMATIONS

RECETTES

BOULETTES DE CHÈVRE FRAIS AU LIERRE TERRESTRE

autre version à l'origan

- 1 fromage de chèvre frais
- 2 cuillerées à soupe d'huile d'olive
- Sel
- 1 poignée de lierre terrestre, ou d'origan (si vous en avez)

Écrasez le chèvre frais à la fourchette. Ajoutez le sel et l'huile d'olive puis le lierre terrestre, ou l'origan, haché fin. Formez des boulettes et décorez avec les fleurs de lierre terrestre ou d'origan.

PÂTES AUX ÉPIAIRES DES BOIS

- 1 bonne passoire de feuilles d'épiaire
- 1 oignon
- 1 yaourt
- Huile d'olive
- Comté

Ramasser une passoire de feuilles d'épiaire, les laver à grande eau et les couper en petits morceaux. Les faire revenir à la poêle avec un oignon et un peu d'huile d'olive.

Une fois les oignons dorés et les feuilles cuites, sortir du feu et ajouter un yaourt nature (ou à défaut un peu de crème ou de lait de soja), puis mixer le tout. Servi sur un plat de pâtes.

Pour les plus gourmands, on peut aussi mettre le tout dans un plat à gratin, saupoudrer de gruyère ou de Comté râté et mettre au four.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du fait du contexte sanitaire, le recensement de la population initialement prévu en janvier 2021 est repoussé à janvier 2022.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Le recensement est une démarche civique obligatoire. Il fait suite à l'enseignement de défense au Collège et précède la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.) Tous les citoyens français, garçons et filles doivent se faire recenser dès le seizième anniversaire et dans les trois mois qui suivent à la Mairie du domicile. Une attestation de recensement vous sera alors délivrée. Ne pas oublier de se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Attention !

En cas de non recensement, il sera impossible de s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au baccalauréat,....

JEUX

Citations mêlées

Sophie, la médiathécaire de Plainoiseau a découpé deux citations de jurassiens célèbres et les a mélangées tout en gardant les mots dans le bon ordre.

Saurez-vous retrouver les citations et leurs illustres auteurs sans enragier contre les fruits de l'hiver ?

« Un nos peu jeunes de années science nous éloigne reviennent de toujours Dieu en mémoire mais avec un beaucoup parfum y qui nous ramène grise. »

Parents et enfants de l'école

Jean-Philippe président du Sivos connaît tous les enfants de l'école ainsi quand il arrive et les voit en rang, il peut affirmer :

« La fille d'Olivia est derrière celle de Magali, les deux enfants de Bruno ne se trouvent ni juste devant ni juste derrière l'un ou l'autre des enfants de Valérie, les enfants de Magali et de Bruno ne se suivent pas. »

Trouvez les parents de chaque enfant.



INFORMATIONS

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarifs :

- 280 €uros le week end (mise à disposition des clés le vendredi soir et restitution le lundi matin)
- 96 €uros la journée du lundi au jeudi
- 1/2 tarif pour tous les habitants de la commune (une fois pas an)

Les obligations inhérentes à toute location :

- Chèque de 1 400 €uros de caution
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Etats des lieux d'entrée et de sortie

Il est rappelé que toute sous-location est formellement interdite et que les gestionnaires des salles ont tout pouvoir pour juger la recevabilité d'une demande.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Un décret publié au journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

Rappel : le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeurs, de sexes différents ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer en mairie.

CONTACTS POUR LES SALLES COMMUNALES

• **Salle polyvalente et salle des associations :**
Michel NABOT - Régisseur - Conseiller Municipal Délégué - au 06 59 28 94 65 ou au 03 84 25 96 28 ou chounet39@bbox.fr

CONTACTS POUR L'ESPACE CULTUREL INTERCOMMUNAL

• **Le Colombier des Arts :**
Association Instand'Art au 09 52 87 62 76 ou lecolombierdesarts@gmail.com ou Laurine POUPON - chargée de mission CCBHS : l.poupon@bressehauteseille.fr

MAIRIE DE PLAINOISEAU

- Le lundi matin de 10h00 à 11h30
- Le mardi après-midi de 17h00 à 19h00
- Le mercredi matin de 10h00 à 11h30
- Le vendredi après-midi de 14h00 à 16h00

Le Maire ou l'un de ses Adjointes peuvent également vous recevoir lors d'une permanence ou le samedi matin de 10h à 12h à la Mairie, uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat le mardi au plus tard.

Exceptionnellement en dehors des permanences, en laissant vos coordonnées auprès de la secrétaire de mairie, le Maire vous recontactera.

POUR PRENDRE CONTACT

Par téléphone : 03 84 25 32 39
Par E-mail : mairie.plainoiseau@wanadoo.fr
Par courrier: 350 rue Georges-Trouillot
39120 PLAINOISEAU
Sur le site internet : www.plainoiseau.fr

ÉTAT CIVIL 2020

ILS SONT NÉS

RICHARD Lucie 22 août

BOUISSA Louisa 26 août

ILS SE SONT UNIS

DEMONT Emmanuelle & CLEMENT Patrick 22 août

COLLOMB Stéphanie & LANGENFELD Antony 10 octobre

ILS SE SONT PACSÉS

NOVI Nathalie & POISOT Alain 29 octobre

ILS NOUS ONT QUITTÉS

JANEY Jean-Claude 11 mars

LEGER née SAVOIE Élisabeth 2 décembre

ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Association de chasse

Sébastien Comte — 06 81 47 64 71

Association sportive

Daniel Pernin — 03 84 25 32 18

Club belle nature

Jean Masseron — 03 84 25 34 24

Coueurs du Mont Genezet

Alain Ponton — 03 84 25 37 39

InStand'Art

Espace Culturel Le Colombier des Arts
Coordinatrice Pauline Matteoni — 06 08 68 54 25
Thomas Marcos — 09 52 87 62 76

Les martines

Coline Barbou — 06 62 32 72 47

Mémo'Art

Sylvie Bouvard — 03 84 25 36 93

Section locale des anciens combattants

Trésorier Sylvain Pellicioli — 06 08 57 77 22
Secrétaire Jean Philippe Curnillon — 06 89 75 36 14

Tremplin Zik Assoc

Eddy Lacroix — 06 74 94 01 49
Dorothée Kedad-Barrot — 06 86 90 12 16
tremplinzik.assoc@gmail.com

Association Dimitri

Nicolas Fargette — 06 70 52 94 72
nicolas.fargette39210@gmail.com



MEILLEURS VOEUX 2021

Daniel BONDIER

Maire de Plainoiseau

Eddy LACROIX, Anne-Marie ANSTETT, Marie-Odile RAMELET

Ses Adjoints

Les Conseillers Municipaux

Les employés communaux

Vous souhaitent une belle et paisible année 2021 !



RÉPONSES DES JEUX
Citations mêlées

« Un peu de science éloigne de Dieu mais beaucoup nous y ramène » Louis Pasteur (inventeur du vaccin contre la rage, originaire de Dole)
« Nos jeunes années nous reviennent toujours en mémoire avec un parfum qui nous grise » Bernard Clavel (auteur des Fruits de l'hiver né à Lons le Saunier)

Parents et enfants de l'école
Valérie/Valérie/Magali / Olivia/ Bruno/ Bruno